

# **1. Sommaire du déroulement des Ateliers franco-québécois**

## **1.1. Contexte**

Les activités de coopération décentralisée menées par les collectivités territoriales du Québec (villes, municipalités régionales de comté et régions) et de la France (communes, départements et régions) s'inscrivent en complément aux relations entre l'État québécois et l'État français.

Ces activités ont acquis, au cours des dernières années, une importance croissante. Les mesures de décentralisation qui ont eu cours en France et la mise en place au Québec des conférences régionales des élus ouvrent de nouvelles perspectives pour la coopération décentralisée franco-québécoise.

Après les premiers et les deuxièmes ateliers, qui ont eu lieu respectivement à Québec en 2001 et à Bordeaux en 2003, les troisièmes Ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée ont eu lieu à Québec, du 8 au 10 octobre 2008, dans le cadre du 400<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la ville de Québec.

## **1.2. Participants**

Plus de 250 personnes ont participé aux troisièmes ateliers. Ce rassemblement a regroupé des élus français et québécois avec leurs conseillers ou leurs accompagnateurs ainsi que des acteurs socioéconomiques et des chefs de file de la coopération décentralisée.

Du côté français, des élus venant des communes, des départements et des régions ont été invités. Les grandes associations nationales d'élus, soit l'Association des Régions de France (ARF), l'Assemblée des Départements de France (ADF) ainsi que l'Association des maires de France (AMF), ont participé aux discussions.

Du côté québécois, la délégation a été constituée de maires, de préfets des municipalités régionales de comté (MRC) et des présidents des conférences régionales des élus (CRE). La Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont été parties prenantes aux discussions.

## **1.3. Objectifs et résultat**

Les ateliers ont eu pour objectifs de renforcer les liens de coopération décentralisée entre la France et le Québec et d'envisager de nouvelles avenues ou de nouveaux modes de coopération. Ils ont donné aux participants l'occasion de mieux connaître le cadre organisationnel et politique dans lequel cette coopération s'inscrit.

Ils ont été également l'occasion de faire le point sur les pratiques de coopération dans certains domaines et les outils de financement à la disposition des instances décentralisées, et de formuler des propositions et des recommandations à cet égard.

Le résultat a été la production d'un plan d'action énonçant des avenues ou des projets de collaboration potentiels dans un certain nombre de domaines avec les collectivités françaises et québécoises intéressées à s'y associer.

## 1.4. Programme

### 8 OCTOBRE

- 13 h 30 **Inscription des participants** (Hôtel Loews Le Concorde)  
*L'inscription se poursuit jusqu'à 19 h.*
- 17 h 30 **Coquetel d'ouverture** (Grand Théâtre de Québec)
- 19 h **Fin du coquetel**
- 19 h 30 **Spectacle : Le Ballet Biarritz** (Grand Théâtre de Québec)

### 9 OCTOBRE

- 8 h 30 **Accueil des participants**
- 9 h 30 **Séance plénière d'ouverture**
- 10 h **Table ronde plénière : la gouvernance territoriale**
- 13 h **Déjeuner**
- 15 h **ATELIER N° 1 : Le développement durable**
- 15 h **ATELIER N° 2 : La culture et l'identité**
- 15 h **ATELIER N° 3 : L'innovation et le développement social**
- 18 h **Fin des travaux**
- 20 h **Dîner** (*MV Louis-Jolliet*)

### 10 OCTOBRE

- 8 h 30 **Séance plénière : résultats des ateliers du 9 octobre**
- 9 h 30 **ATELIER N° 4 : Les nouvelles voies de la coopération décentralisée franco-québécoise**
- 12 h 30 **Déjeuner**
- 14 h 30 **Séance plénière : plan d'action, mécanisme de suivi et clôture**
- 15 h 30 **Coquetel de clôture**

## 1.5. Organisation des ateliers

Chaque atelier a été coprésidé par un élu de la France et un du Québec. Un animateur-modérateur a été désigné pour gérer le déroulement.

Deux secrétaires, l'un de la France et l'autre du Québec, ont été mandatés pour la prise de notes.

Chaque atelier du 9 octobre s'est déroulé en quatre temps :

1. présentation de l'état des lieux et des sous-thèmes traités dans l'atelier par les coprésidents d'atelier;

2. pour chaque sous-thème, brève présentation du sujet par un acteur socioéconomique invité;
3. accueil des réactions, des commentaires et des propositions des élus.  
Les coprésidents ont soumis des questions aux participants sur les objets et les avenues potentiels de coopération;
4. au terme de la période d'échange, synthèse des idées et conclusion par les coprésidents d'atelier.

L'atelier du 10 octobre a comporté 3 volets composés chacun d'un temps de présentation suivi d'un temps d'échange.

- Introduction du thème  
Ouverture et présentation du déroulement de l'atelier de la journée par la modératrice et brèves allocutions d'introduction par les coprésidents de l'atelier.
- 1<sup>er</sup> volet : Résultats des ateliers du 9 octobre  
Présentation par les coprésidents de chaque atelier du 9 octobre (*développement durable, innovation et développement social, culture et identité*) des 5 principaux enseignements et recommandations issus des travaux ainsi que les avenues de développement de la coopération décentralisée  
Accueil de commentaires des élus sur les résultats
- 2<sup>e</sup> volet : Autres sujets possibles de la coopération décentralisée  
Présentation par les coprésidents de l'atelier des autres avenues ou sujets possibles de coopération décentralisée  
Accueil de commentaires et de propositions des élus sur ces avenues ou sujets
- 3<sup>e</sup> volet : L'environnement, les conditions et les formes de la coopération décentralisée  
Présentation par les coprésidents de l'atelier des conditions de succès, de l'environnement favorable à l'émergence de projets, du bilan évaluatif du Fonds franco-québécois de la coopération décentralisée (FFQCD) et du recensement des formes de la coopération décentralisée  
Accueil de commentaires et de propositions des élus sur ces sujets
- Conclusion : plénière  
Synthèse des idées et conclusion par les coprésidents de l'atelier

### ***L'animation***

Les coprésidents de chaque atelier ont été appuyés par un animateur-modérateur qui a contrôlé le déroulement et indiqué les règles relatives à la gestion des discussions. Ce dernier s'est assuré que les interventions se déroulent de façon harmonieuse, dynamique et efficace. Il a géré le droit et le temps de parole, maintenu les discussions dans le sens des résultats recherchés et évité les « débordements ».

### ***L'attribution du droit et du temps de parole***

Durant les discussions, le droit de parole a été attribué selon l'ordre des demandes. Afin d'accorder à tous les participants un droit de parole, le temps alloué à une intervention a été chronométré et la durée en a été fixée à 2 minutes. Cependant, un participant pouvait intervenir de nouveau à un autre moment de la rencontre lorsque le temps le permettait. Les animateurs ont choisi d'accorder le droit de parole à ceux qui ne s'étaient pas exprimés. Les coprésidents des ateliers, quant à eux, ont eu un droit de parole privilégié en tout temps durant l'atelier.